

SIEA Caux Nord Est

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif

Exercice 2020

01/06/2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales.

SIEA Caux Nord Est

L'essentiel de l'année 2020 - Service d'Assainissement Non Collectif

Territoire desservi

La compétence assainissement non collectif concerne les communes suivantes : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LE MESNIL-REAUME, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISEVAL, SAINT MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

Au 31 décembre 2020, le service SPANC dessert 32 communes, soit 2 329 abonnés.

Patrimoine et activité du service

443 installations ont été réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage publique depuis la prise de compétence réhabilitation du SPANC en 2000.

En 2020, **20 installations** sous maîtrise d'ouvrage publique ont été réalisées. **0 installation diagnostiquée**, **121 visites** de fonctionnements, **18 avis** sur certificats d'urbanisme donnés, **13 instructions** de permis de construire réalisées et **12 contrôles de réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée**.

Performances de l'épuration

35% du parc d'installations ANC en classe conforme ou non conforme mais fonctionnel

Absence de défaut (conforme) : 20% ;

Installation nécessitant des recommandations de travaux : 15%

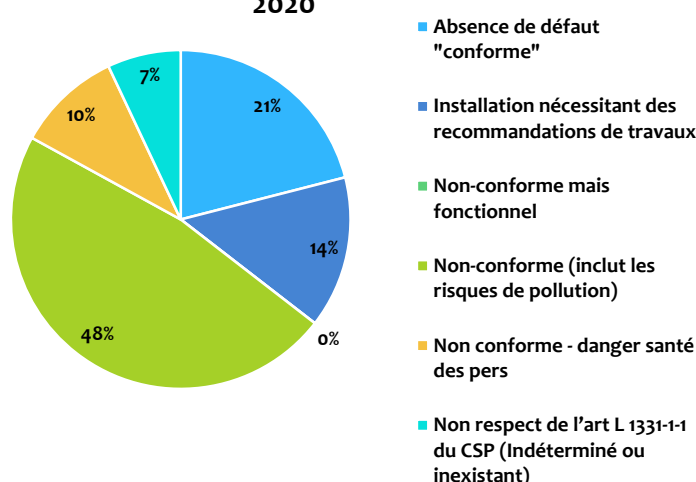
Non-conforme mais fonctionnel : 0%

Non conforme (inclut les risques de pollution) : 48%

Non conforme avec risque sanitaire ou danger santé des pers : 10%

Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé publique : 7% ;

Qualification des installations d'ANC pour l'année 2020



Prix de l'assainissement non collectif

Le prix varie entre **40,70 € et 278,30 € TTC** (selon niveau de prestation apporté) pour une facture de 120 m³ au 1^{er} janvier 2020, de **0,34 à 2,32 € TTC/m³**.

Le prix du service comprend :

Une part pour la Collectivité : Abonnement contrôle de **5,00 € HT/an** et la consommation entretien/réhabilitation de **0,55 € HT/m³**

Une part pour le paiement des prestataires de services : Abonnement contrôle de **32 € HT/an** et la consommation l'entretien/réhabilitation de **1,25 € HT/m³**.

Ces sommes sont complétées par les taxes (pollution, préservation) qui sont reversées aux services de l'Etat.

Sommaire

Indicateurs descriptifs.....	4
1. Caractérisation technique du service.....	4
1.1 Mission statutaire du SPANC.....	4
1.2 Territoire desservi.....	5
1.3 Mode de gestion du service.....	5
1.4 Nombre d'abonnements et estimation de la population gérée.....	5
1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif.....	6
1.6 Le contrôle des installations.....	7
1.7 L'entretien des installations.....	7
1.8 La réhabilitation des installations.....	7
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	7
2.1 Modalités de tarification 2019.....	7
2.2 Facture d'assainissement non collectif type.....	8
2.3 Recettes du service.....	9
3. Indicateurs de performance.....	9
3.1 Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif.....	9
4. Financement des investissements.....	11
4.1 Travaux et montant réalisés au cours de l'exercice.....	11
4.2 Montant prévisionnel des travaux.....	11
4.3 Etat de la dette du service.....	12
4.4 Amortissements des immobilisations réalisés.....	12
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer de la qualité du service et les performances environnementales du service.....	12
4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux.....	12
5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement non collectif.....	13

Indicateurs descriptifs

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitant desservis par le service public de l'assainissement non collectif : 2 329

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 140

1. Caractérisation technique du service

1.1 Mission statutaire du SPANC

Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle de conformité des projets d'assainissement non collectifs lié à l'urbanisme et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Une redevance est perçue auprès des usagers du SPANC pour le fonctionnement de celui-ci.

Si le SPANC en a décidé ainsi il peut opter pour les missions d'entretien et de réhabilitation, proposée aux usagers et faisant l'objet d'une convention chacune. Des redevances spécifiques s'ajoutent à celle du fonctionnement du SPANC.

Le SPANC, pour ce qui concerne le SIEA Caux Nord Est, a opté pour la compétence contrôle technique, réhabilitation et entretien des installations réhabilitées en 2000.

Le Syndicat demeure pour partie seulement propriétaire des ouvrages. Depuis la 12^{ème} tranche (2012/2013), le syndicat n'est plus propriétaire des installations qu'il réhabilite.

Les intervenants

Les intervenants connus sont les suivants :

Prestations de contrôle et d'entretien :

SIEA Caux Nord Est

91 Rue de la Libération - BP 09 - 76910 CRIEL SUR MER

Accès : Place du Général de Gaulle

Tél : (02) 35 82 87 23 / Fax : (02) 35 50 65 66

Prestataire contrôle – VEOLIA Eau

Agence de Dieppe

Route de l'Escarpe - BP 52

76202 DIEPPE CEDEX

Tel : 09.69.39.56.34

Prestataire entretien – GHTP

1580 rue de Verdun

76720 VAL DE SCIE

Tél : 06 17 53 96 98

Prestations de Maîtrise d'œuvre :

AC2S

ZI ABBEVILLE

10A rue René Dingenon

80132 VAUCHELLES LES QUESNOY

Tél : 03.22.23.98.41

Prestations de travaux de réhabilitation :

SDTP

46 rue des Potiers

76260 CANEHAN

Tél : 02 35 50 94 08

1.2 Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est regroupe les 32 communes suivantes : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LE MESNIL REAUME, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISEVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSCROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

La compétence assainissement non collectif concerne toutes les communes du syndicat même si pour le moment certaines communes n'ont pas besoin d'un assainissement non collectif comme certain secteur de PETIT CAUX.

Le nombre total d'abonnés au SPANC est de 2 329 abonnés soit 180 abonnés de moins qu'en 2019.

1.3 Mode de gestion du service

VEOLIA EAU a assuré l'exploitation du service d'assainissement non collectif en vertu d'un contrat d'affermage passé le 1^{er} octobre 2006 pour une durée de 12 ans, fin du contrat au 30 septembre 2018. Renouvelé sous forme de prestations de services pour le contrôle et l'entretien, depuis le 1^{er} octobre 2018.

Deux prestataires pour ces missions ; VEOLIA pour le contrôle et GHTP pour l'entretien.

Dans le cadre de ce marché, les prestations prévues avec VEOLIA sont les suivantes :

- L'instruction des documents d'urbanisme (PC),
- Le contrôle diagnostic
- Le contrôle de fonctionnement
- Le contrôle de bonne exécution des installations nouvelles

Dans le cadre de ce marché, les prestations prévues avec GHTP sont les suivantes :

- Entretien des installations d'assainissement non collectif réhabilitées
- Les relations avec les usagers,
- La mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24,
- La production, dans le délai d'un an suivant l'entrée en vigueur du contrat, d'un système d'information géographique (SIG) des ouvrages du service.

1.4 Nombre d'abonnements et estimation de la population gérée

Le nombre total d'abonnés du service d'assainissement non collectif sur les communes constituant le Syndicat est le suivant :

Communes	Nombre actuel d'usagers SPANC
AUQUEMESNIL PETIT CAUX	26
AVESNES EN VAL	138
BAILLY EN RIVIERE	98
BAROMESNIL	17
BAZINVAL	5
BELLENGREVILLE	19
CANEHAN	157
CRIEL SUR MER	507
CUVERVILLE SUR YERES	64
DOUVREND	220
ETALONDES	14
EU	12
FLOCQUES	5

FRESNOY FOLNY	123
GLICOURT PETIT CAUX	4
GOUCHAUPRE PETIT CAUX	1
GRENY PETIT CAUX	56
GUERVILLE	13
GUILMECOURT PETIT CAUX	5
INCHEVILLE	36
INTRAVILLE PETIT CAUX	11
LES IFS	34
LONDINIÈRES	6
LONGROY	19
MELLEVILLE	17
MESNIL REAUME	18
MILLEBOSC	120
MONCHY SUR EU	15
PUISENVAL	21
SEPT MEULES	4
SAINT MARTIN LE GAILLARD	150
SAINT OUEN SOUS BAILLY	32
SAINT PIERRE EN VAL	25
SAINT QUENTIN AU BOSC PETIT CAUX	6
SAINT REMY BOSROCOURT	128
TOUFFREVILLE SUR EU	27
TOURVILLE LA CHAPELLE PETIT CAUX	12
VILLY SUR YERES	90
WANCHY CAPVAL	74
TOTAL	2 329

Le SPANC dessert 2329 usagés.

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif

Cet Indicateur, allant de 0 à 140, est descriptif du service. Il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

	OUI	NON
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	/
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	/
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	/
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	/
B - Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	/
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	/
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	/

Pour les installations réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage du SPANC (Moa publique), l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est **140 points**.

1.6 Le contrôle des installations

Le SPANC réalise le contrôle de l'ensemble des installations ANC. Au 31 décembre 2020, **92%** des installations ont été diagnostiquées.

Les 5% d'installations restant non diagnostiquées correspondent à :

- Des habitations dont les propriétaires ne semblent pas impliqués dans la campagne de diagnostics des ouvrages d'assainissement non collectif, puisque malgré la lettre de prise de rendez-vous, l'avis de passage laissé et une lettre de relance, nous n'avons pas réussi à prendre contact avec l'occupant.
- Des résidences secondaires pour lesquelles les propriétaires qui ont pris contacts avec les services par téléphones, qui avertissent qu'ils reprendront contact lors de leur venue sur place.
- Des habitations en succession.
- Les nouvelles installations non contrôlées lors des travaux.

En 2020, l'activité du service est la suivante :

	2018	2019	2020	Evolution	Cumul (depuis création SPANC)
Contrôle de l'existant	0	52	0	/	2 427
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	11	20	13	-35%	801
Contrôle de l'implantation et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées					
• Sous maîtrise d'ouvrage privée	8	4	12	200%	184
• Sous maîtrise d'ouvrage publique	50	23	20	-13,04%	443
Contrôle période de bon fonctionnement (Environ tous les 4 ans)	180	231	121	-47,62%	4 101
Avis sur certificats d'urbanisme (CU) ou permis de lotir (LT)	39	9	18	100%	1 247
Instruction permis de construire (PC) et déclaration de travaux (DT)	11	20	13	-35%	770

1.7 L'entretien des installations

Le SPANC propose l'entretien des installations d'assainissement non collectif :

- Pour les installations réhabilitées : OUI
- Pour les installations neuves : NON
- Pour les autres installations : NON

Le nombre de conventions d'entretien en 2020, est de 408 (depuis la 16^{ème} tranche les particuliers n'ont plus l'obligation de réaliser l'entretien par le biais de la collectivité même s'ils ont réalisé les travaux sous maîtrise d'ouvrage publique).

1.8 La réhabilitation des installations

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 443.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification 2020

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité :

- Pour le service de contrôle, le tarif adopté est le suivant : **5,00 € HT/an/abonné et 32,00 € HT/an/abonné pour paiement de la prestation de services contrôle**

- Pour le service d'entretien, le tarif adopté est le suivant : **0,55 € HT/m³ et 1,25 € HT/ m³ pour paiement de la prestation de services entretien**

Les prestataires des marchés de contrôle et d'entretien sont rémunérés par la Collectivité suivant leur activité (marchés de prestations de services pour le contrôle et l'entretien).

Pour le service de réhabilitation, l'abonné conventionné pour les travaux rémunère directement les différents prestataires (sur bordereaux de prix unitaires et marchés à bon de commande.)

Pour le service entretien, l'abonné est facturé en fonction de sa consommation d'eau.

Les abonnements sont payables semestriellement ou peuvent être mensualisés. Les volumes sont relevés via la télérelève.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le service est assujéti à la TVA.

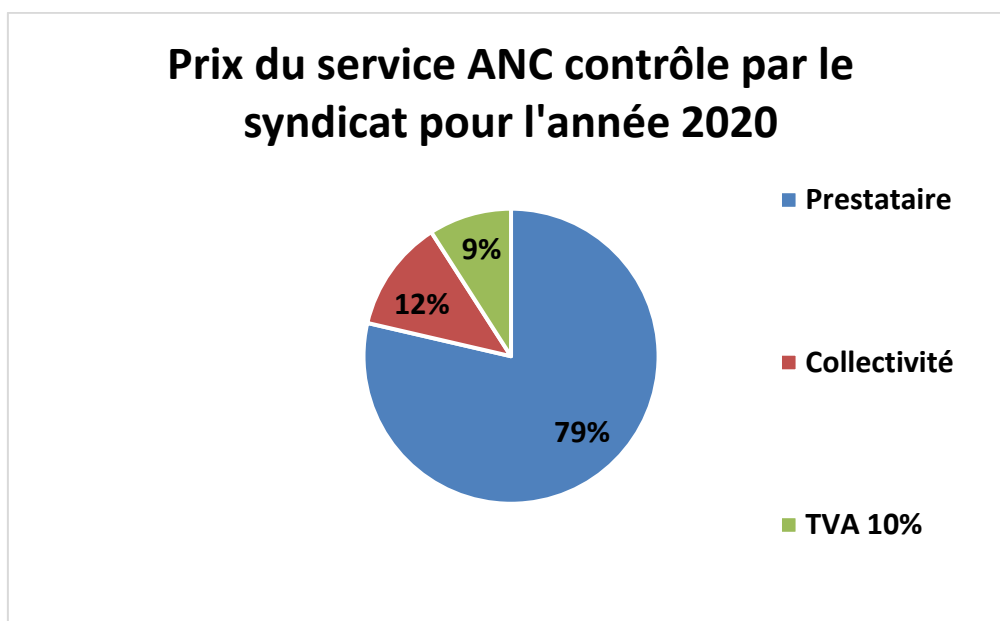
2.2 Facture d'assainissement non collectif type

Les composantes de la facture d'un abonné pour un ménage de référence (120 m³) sont exposées ci-après selon le niveau de prestation apporté à l'abonné.

- Mission de contrôle :

Pour les abonnés concernés, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 0,34 € TTC en 2020.

Abonné non réhabilité	Année 2020
Prestataire contrôle VEOLIA	32.00 €
Collectivité	5,00 €
Montant total HT	37.00 €
TVA 10%	3,70 €
Montant total TTC	40,70 €

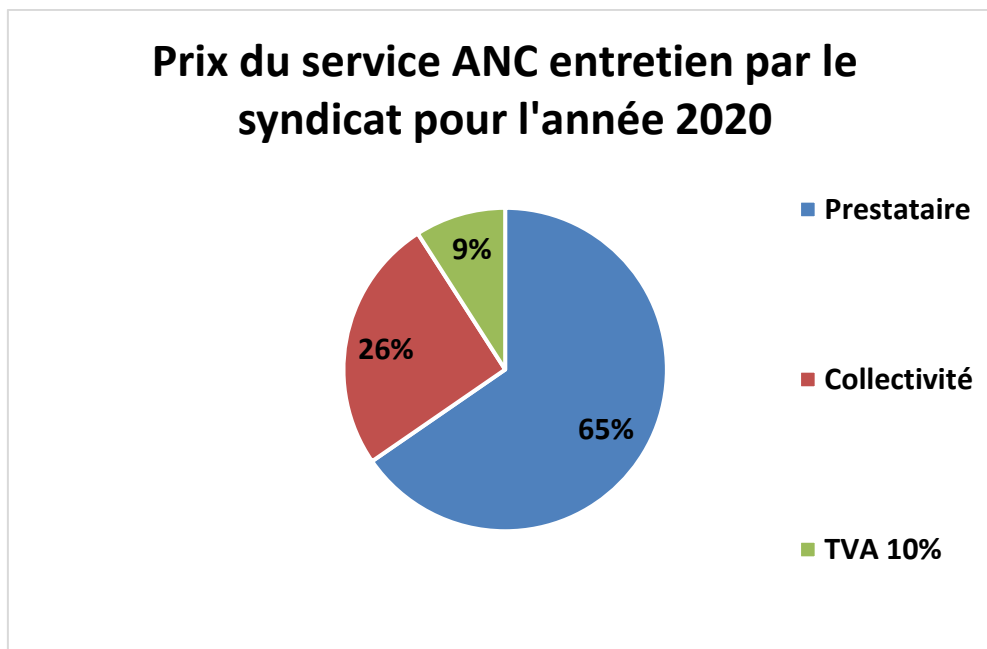


- Mission de contrôle et entretien :

Sur les communes concernées, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 2,32 € TTC en 2020.

Abonné réhabilité	Année 2020
Part de la collectivité fixe	5,00 €

Part de la collectivité variable	66,00 €
Part prestataire contrôle	32,00 €
Part prestataire variable	150,00 €
Montant total HT	253,00 €
TVA 10%	25,30 €
Montant total TTC	278,30 €



2.3 Recettes du service

Les recettes du service d'assainissement sur les années 2018 à 2020 sont présentées ci-après.

- Recettes de la Collectivité

	2018	2019	2020
Recettes d'exploitation (contrôle et entretien)	26 149,61 €	72 961,34 €	139 637,00 €
Recettes de réhabilitation			
<i>Subventions CD et AESN</i>	196 302,00 €	292 179,09 €	115 926,11 €
<i>Subventions des communes</i>	/	/	/
<i>Participation des particuliers (propriétaires et usagers)</i>	71 376,00 €	76 466,66 €	57 124,65 €
Autres (frais de gestion)	6 540,00 €	10 320,00 €	7 200,00 €
TOTAL	295 666,38 €	451 827,09 €	180 250,76 €

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

En 2012, la réglementation en assainissement non collectif a changé avec l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de contrôle des installations, une nouvelle grille de qualification doit être appliquée (applicable depuis le 01/07/2012).

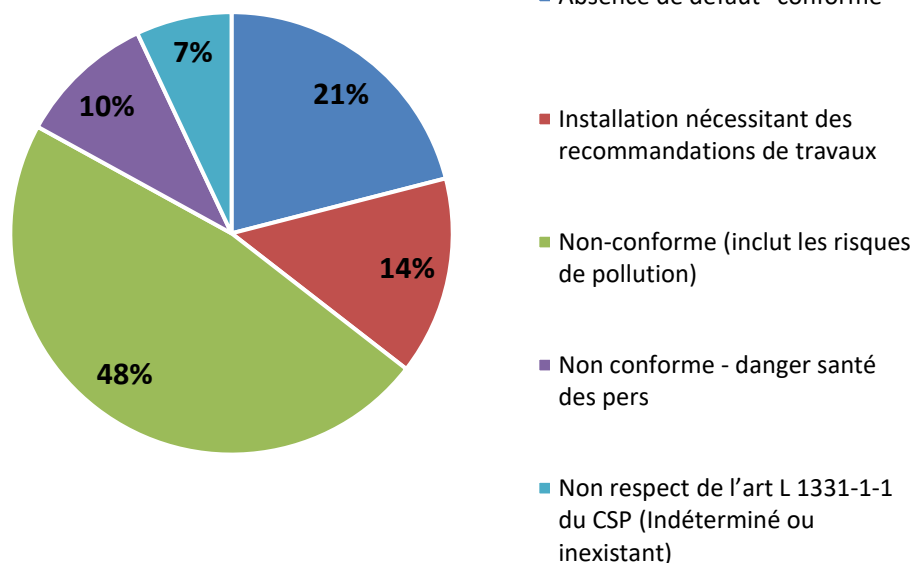
- Absence de défaut (pour ANC existant) ou conforme (pour le neuf) : L'assainissement ne présente à première vue aucun défaut. Les travaux réalisés respectant les prescriptions de l'étude de sol.
Ce système ne nécessite aucuns travaux, simplement l'entretien de l'installation.

- Installation nécessitant des recommandations de travaux : L'installation ne présente pas de non-conformité au sens strict du terme d'après l'arrêté du 27 avril 2012. Cependant, l'installation présente quelques défauts mineurs.
Pour le moment, cette installation ne nécessite aucune réhabilitation, mais des recommandations de travaux et d'entretien afin de garantir la pérennité de l'installation.
- Non-conforme : L'installation présente des points non-conforme (ANC significativement sous dimensionné, ANC incomplet, ANC présentant des dysfonctionnements significatifs).
Cette installation nécessite des travaux devant être réalisés dans un délai maximum d'un an à compter de la vente du bien immobilier mais aussi des recommandations de petits travaux et d'entretien.
- Non conforme - danger santé des pers : L'installation présente des points non-conforme (cf critère ci-dessus) pouvant engendrer un danger pour la santé des personnes (contact possible avec les eaux usées, défaut de structures des ouvrages, gros problème d'odeurs et dans zone à enjeu sanitaires (PPR des captages)
Cette installation nécessite une réhabilitation dans les 4 ans suivant le constat. Ce délai est réduit à un an, en cas de vente.
- Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique : Lors du contrôle, aucun élément probant (accessibilité, facture, photo, bon de vidange) n'a pu montrer l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (ni prétraitement, ni traitement).
Cette installation, nécessite la justification ou la mise en place d'un assainissement non collectif dans les plus brefs délais.

Le tableau et le graphique suivants montrent l'évolution de la classification des installations depuis la fin du premier contrôle jusqu'à l'exercice 2020.

	Cumul des contrôles	
	Nombre d'installations	% du parc ANC
Absence de défaut conforme	502	21
Installation nécessitant des recommandations de travaux	350	14
Non-conforme (inclut les risques de pollution)	1 146	48
Non conforme - danger santé des pers	251	10
Non-respect de l'art L 1331-1-1 du Code de la Santé publique	166	7
TOTAL	2 409	100

Qualification des installations d'ANC pour l'année 2020



4. Financement des investissements

4.1 Travaux et montant réalisés au cours de l'exercice

La Collectivité a engagé et/ou poursuivi les travaux suivants sur l'année 2020.

Objet des études/travaux réalisés	Contribution du budget (€ HT*) 2018	Contribution du budget (€ HT*) 2019	Contribution du budget (€ HT*) 2020
14ème Tranche (travaux)	1 838,77 € régularisation	/	/
15ème Tranche 1 ^{ère} partie et 2 ^{ème} partie (travaux)	6 746,80 €	/	/
15 ^{ème} BIS Tranche		/	/
16 ^{ème} Tranche	347 260,23 €	107 628,00 €	/
17 ^{ème} Tranche	11 752,79 €	80 916,00 €	119 585,00 €
18 ^{ème} Tranche	/	7 010,00 €	195 057,00 €
19 ^{ème} Tranche	/	/	2 170,00 €
20 ^{ème} Tranche	/	/	0,00 €
Total	367 598,59 €	195 553,62 €	316 812,00 €

*A partir du 1^{er} janvier 2017 le syndicat est assujettis à la TVA

4.2 Montant prévisionnel des travaux

Montant prévisionnel des études/travaux	Montant budgétisé 2019	Montant budgétisé 2020	Montant budgétisé 2021
15ème Tranche Bis	2 653,14 €	5 611,14 €	5 611,14 €
16ème Tranche (études et travaux)	154 000,00 €	11 875,00 €	11 875,00 €
17 ^{ème} Tranche (études et travaux)	320 000,00 €	120 000,00 €	4 997,00 €
18 ^{ème} Tranche	313 000,00 €	425 000,00 €	179 300,00 €
19 ^{ème} Tranche	/	10 000,00 €	204 100,00 €

20 ^{ème} Tranche	/	/	15 000,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total	809 653,14 €	592 486,14 €	440 883,31 €

4.3 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre 2019			
Montant remboursé durant l'exercice	Néant	Néant	Néant
<i>Dont en capital</i>			
<i>Dont en intérêts</i>			

4.4 Amortissements des immobilisations réalisés

	2018	2019	2020
Montant des amortissements	752,15 €	752,15 €	752,15 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer de la qualité du service et les performances environnementales du service

Bulletin d'information aux usagers, communication sur le site internet du syndicat.

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Programme 2017/2018 (16^{ème} tranche 1^{ère} partie) : 16^{ème} tranche 77 études ont été réalisées, il est prévu la réhabilitation de 62 installations dans ce programme, 7 ont été réceptionnées en 2017.

Programme 2018/2019 (16^{ème} tranche 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} parties et 17^{ème} tranche études) : Les travaux sont terminés pour la 16^{ème} tranche, 61 installations réhabilitées sur les 62 prévues, un site annulé durant l'année 2018. Les études de la 17^{ème} tranche sont également terminées.

Programme 2019 (17^{ème} tranche et 18^{ème} tranche) : Les travaux de la 17^{ème} tranche se sont terminés et les études de la 18^{ème} tranche ont commencé en octobre.

Programme 2020 (18^{ème} tranche), les travaux de la 17^{ème} tranche sont terminés (2 sites réceptionnés), la 18^{ème} tranche les travaux sont en cours (18 sites réceptionnés) ainsi que les études de la 19^{ème} tranche (9 inscrits).

Programme 2021 (18^{ème} et 19^{ème} tranche), les travaux de la 18^{ème} tranche vont se terminer et nous espérons pouvoir démarrer les travaux de la 19^{ème} tranche avant la fin de l'année. 2020 est une année compliquée avec la pandémie COVID 19.

5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement non collectif

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Non réhabilité et en zone moyenne**

	1er janvier 2019		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Evolution n/n-1	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	110,24	145,20	111,90	147,38	112,30	147,92	0,36%	0,37%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	/	30,00 €	/	30,00 €	/	30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	5,00 €	/	37,00 €	/	37,00	/	/	/
Agence de l'Eau	55,20 €		55,20 €		54,84 €		-1,80 %	
Soit redevance de pollution domestique *	45,60 €		45,60 €		45,60 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,60 €		9,60 €		9,24 €		-3,75 %	
TVA	44,04 €		44,25 €		44,28 €		0,07 %	
Pour les redevances *	3,04 €		3,04 €		3,02 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,70 €		15,91 €		15,96 €		3,31 %	
Pour l'assainissement non collectif **	3,70 €		3,70 €		3,70 €		3,70 €	
Total TTC	400,08 €		404,13 €		404,74 €		0,15 %	
Pour les redevances	58,24 €		58,24 €		57,86 €		-0,65 %	
Pour le service eau potable	301,14 €		305,19 €		306,18 €		0,32 %	
Pour l'assainissement non collectif	40,70 €		40,70 €		40,70 €		0 %	

Pour 2019/2020 : * TVA 5,5% ** TVA 10%

*** A partir de 2019 remplacement de la DSP en prestation de services

Pour 2019/2020, deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Non réhabilité et en zone de base**

	1er janvier 2019		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	110,24	145,20	111,90	147,38	112,30	147,92	0,36%	0,37%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	/	30,00 €	/	30,00 €	/	30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00 €	/	37,00	/	37,00	/	/	/
Agence de l'Eau	36,00 €		36,00 €		35,64 €		-1,00 %	
Soit redevance de pollution domestique *	26,40 €		26,40 €		26,40 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,60 €		9,60 €		9,24 €		-3,75 %	
TVA	21,38 €		21,59 €		21,62 €		0,98 %	
Pour les redevances *	1,98 €		1,98 €		1,96 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,70 €		15,91 €		15,96 €		0,31 %	
Pour l'assainissement non collectif **	3,70 €		3,70 €		3,70 €		0 %	
Total TTC	379,82 €		383,87 €		384,48 €		0,16 %	
Pour les redevances	37,98 €		37,98 €		37,60 €		-0 %	
Pour le service eau potable	301,14 €		305,19 €		306,18 €		1,34 %	
Pour l'assainissement non collectif	40,70 €		40,70 €		40,70 €		0 %	

Pour 2019/2020 : * TVA 5,5% ** TVA 10%

*** A partir de 2019 remplacement de la DSP en prestation de services

Pour 2019/2020 , deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Réhabilité et en zone moyenne**

	1er janvier 2019		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	110,24	145,20	111,90	147,38	112,30	147,92	1,51%	1,50%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	/	30,00 €	/	30,00 €		30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	0 %	0 %
Agence de l'Eau	55,20 €		55,20 €		54,84 €		-3,18 %	
Soit redevance de pollution domestique *	45,60 €		45,60 €		45,60 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,60 €		9,60 €		9,24 €		-15,79 %	
TVA	44,04 €		44,25 €		44,28 €		0,48 %	
Pour les redevances *	3,04 €		3,04 €		3,02 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,70 €		15,91 €		15,96 €		1,34 %	
Pour l'assainissement non collectif **	25,30 €		25,30 €		25,30 €		0 %	
Total TTC	637,68 €		641,73 €		642,34 €		0,10 %	
Pour les redevances	58,24 €		58,24 €		57,86 €		-3,16 %	
Pour le service eau potable	301,14 €		305,19 €		306,18 €		1,85 %	
Pour l'assainissement non collectif	278,30 €		278,30 €		278,30 €		0 %	

Pour 2019/2020 : * TVA 5,5% ** TVA 10%

*** A partir de 2019 remplacement de la DSP en prestation de services

Pour 2019/2020 , deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, BELLENGREVILLE, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOQUES, GLICOURT*, GOUCHAUPRE*, GUERVILLE, INCHEVILLE, INTRAVILLE*, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST OJEN SOUS BAILLY, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT, TOURVILLE LA CHAPELLE*, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

ASSIGNY*, AUQUEMESNIL*, AVESNES EN VAL, BRUNVILLE*, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, FRESNOY FOLNY, GRENY*, GUILMECOURT*, PUISEVAL, SEPT MEULES, ST MARTIN LE GAILLARD, ST QUENTIN AU BOSCO*, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Réhabilité et en zone de base**

	1er janvier 2019		1er Janvier 2020		1er Janvier 2021		Evolution	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	110,24	145,20	111,90	147,38			1,51%	1,50%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	/	30,00 €	/	30,00 €	/	30,00 €	/	0 %
Pour l'assainissement non collectif	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	37,00 €	216,00 €	0 %	0 %
Agence de l'Eau	36,00 €		36,00 €		35,64 €		-1,00 %	
Soit redevance de pollution domestique *	26,40 €		26,40 €		26,40 €		0 %	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte **	/		/		/		/	
Soit préservation ressources en eau *	9,60 €		9,60 €		9,24 €		-3,75 %	
TVA	42,98 €		43,19 €		43,22 €		0,49 %	
Pour les redevances *	1,98 €		1,98 €		1,96 €		0 %	
Pour le service eau potable *	15,70 €		15,91 €		15,96 €		1,34 %	
Pour l'assainissement non collectif **	25,30 €		25,30 €		25,30 €		0 %	
Total TTC	617,42 €		621,47 €		622,08 €		0,10 %	
Pour les redevances	37,98 €		37,98 €		37,60 €		-1,00%	
Pour le service eau potable	301,14 €		305,19 €		306,18 €		1,85 %	
Pour l'assainissement non collectif	278,30 €		278,30 €		278,30 €		0 %	

Pour 2019/2020 : * TVA 5,5% ** TVA 10%

*** A partir de 2019 remplacement de la DSP en prestation de services

Pour 2019/2020 , deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, BELLENGREVILLE, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOQUES, GLICOURT*, GOUCHAUPRE*, GUERVILLE, INCHEVILLE, INTRAVILLE*, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST OUVEN SOUS BAILLY, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT, TOURVILLE LA CHAPPELLE*, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

ASSIGNY*, AUQUEMESNIL*, AVESNES EN VAL, BRUNVILLE*, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, FRESNOY FOLNY, GRENY*, GUILMECOURT*, PUISEVAL, SEPT MEULES, ST MARTIN LE GAILLARD, ST QUENTIN AU BOSCO*, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX